

LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT FILLES ET GARCONS

1. SPECIFICITE DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT

La boxe éducative assaut est une forme de pratique ouverte à toutes et à tous. Elle se différencie de la boxe amateur et professionnelle sur deux exigences fondamentales :

- Ne pas nuire à son adversaire
- Etre sanctionné pour tout comportement violent

La logique de l'activité reste identique quelles que soient les formes de pratique. Seule la puissance des touches les différencie. La puissance doit expressément différencier la boxe éducative assaut où l'on touche, et la boxe pré combat et combat où l'on frappe.

Les élèves doivent s'imposer par leurs qualités techniques et tactiques, mais en aucun cas par la puissance des coups. La vitesse d'exécution n'est en rien modifiée, mais doit s'accompagner d'une maîtrise totale de l'impact sous peine de pénalités

2. CADRE REGLEMENTAIRE

- **Le face à face :**

Tout au long du match, les boxeurs doivent demeurer face à face. Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) est immédiatement sanctionné.

- **Le ring :**

L'espace de pratique est un carré de 4 à 6 mètres de côté, délimité par des cordes. Le ring n'est pas obligatoirement surélevé.

- **Les reprises et durée des assauts :**

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

- poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes filles: 3 x 1'
- minimes garçons, cadettes: 3 x 1'30
- cadets, juniors, seniors femmes et hommes : 3 x 2'

Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande de l'arbitre.

Entre chaque reprise, l'élève regagne son coin pendant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire. Une seule personne titulaire d'une licence FFB peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin. Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des cordes.

Durant les reprises, il doit être assis et ne doit pas parler. Dans le cas contraire l'arbitre peut sanctionner le boxeur

- **LES TOUCHES**

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées. Toute touche avec une autre surface est sanctionnée.

- **LES CIBLES**

Les boxeurs doivent atteindre l'opposant sur le devant et les côtés du buste et de la face. Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées, mais ne sont pas comptabilisées. Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées.

- **LA TENUE REGLEMENTAIRE**

Une tenue incomplète entraîne la disqualification.

Les boxeurs doivent porter :

- **les filles :**

- ? **une paire de gants**

- un casque**

- un protège-dents**

- un short mi-cuisses**

- un T-shirt ou débardeur non échancré aux aisselles et rentré dans le short, (brassière interdite)**

- des bandages enroulés autour de chaque main.**

- Les mitaines ne sont pas autorisées ; un scotch de 7 cm6 de longueur et 2cm5 de largeur peut maintenir la bande au poignet.**

- un protège-poitrine (non obligatoire) mais fortement conseillé**

- **les garçons :**

- ? **une paire de gants**

- un casque**

- un protège-dents**

- un short mi-cuisses**

- des bandages enroulés autour de chaque main. Les mitaines ne sont pas**

- autorisées ; un scotch de 7 cm6 de longueur et 2cm5 de largeur peut maintenir la bande au poignet**

- un débardeur**

- une coquille**

3 l'ARBITRAGE

- Conduite de l'arbitre :

IL VEILLE EN PERMANENCE A LA SECURITE DES BOXEURS. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner. Il ne peut en aucun cas juger et diriger en même temps.

- Les commandements de l'arbitre :

Ils sont au nombre de deux :

- **STOP** : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans trois cas :
 - 1 dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner
 - 2 dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise
 - 3 dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussure détachés, glissade...) ; l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre.
- **BOXE** :

Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP.

- RÔLE DE L'ARBITRE :

- il fait observer le cérémonial avant, et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée-

1 avant :

- il monte sur le ring en premier
- il vérifie la tenue des boxeurs
- il invite les boxeurs à venir se toucher les gants
- il s'assure que les juges et les boxeurs sont prêts
- il signale au chronométrateur le début de la rencontre : « chrono » (le gong sonne)
- il dit « BOXE » pour autoriser les boxeurs à débiter.

2 après :

- il rassemble les bulletins des juges et les vérifie.
- il les donne au régulateur de ring
- il invite les boxeurs à se serrer la main avant et après la décision
- il prend la main de chaque boxeur, et lève le bras du vainqueur.
- il serre la main de chaque boxeur.

- Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise.

Il est interdit :

- De frapper fort ou d'en avoir l'intention
- De toucher avec la partie non autorisée des poings
- De baisser la tête (visage face au sol)
- De tourner le dos à son opposant
- De toucher une zone interdite
- De parler en boxant
- De tenir ou de pousser
- De toucher en sautant
- D'attaquer l'adversaire de façon désordonnée sans aucun souci défensif
- D'avoir un comportement antisportif.

Si le boxeur commet une faute grave ou visiblement intentionnelle, l'arbitre peut le disqualifier sans le sanctionner au préalable. En cas de doute, il peut demander l'avis des juges pour rendre sa décision.

- il sanctionne :

Chaque faute est sanctionnée par une pénalité.

Il dit STOP, lorsqu'une faute est commise

Il désigne du doigt le fautif pour le sanctionner

Il justifie son arrêt par un geste correspondant à la faute

Il évalue la gravité de la faute et demande aux juges d'ajouter à l'adversaire du boxeur sanctionné :

- Soit par une pénalité s'il juge la faute non intentionnelle
- Soit par un avertissement pour une faute qu'il juge intentionnelle, grave, et qui porte atteinte à l'éthique de la BEA.
Le nombre de sanctions est limité à 9 points, cependant l'arbitre peut prononcer la disqualification d'un boxeur s'il estime qu'il ne répond pas à l'esprit de la boxe éducative assaut : - faute(s) –intentionnelle(s) – fautes(s) grave(s).
- il dit BOXE pour faire reprendre la rencontre
- il disqualifie en cas de faute grave.

- Pendant la minute de repos, l'arbitre consulte chaque juge pour connaître le boxeur qui a l'avantage. Une fois qu'il a pris connaissance de l'avis de chacun, il fait annoncer suivant les cas :

- « avantage boxeur rouge »
- « avantage boxeur bleu »
- « égalité » s'il n'est pas possible de les départager.
- Il fait préciser les points de pénalité de chacun des boxeurs.

- Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux opposants, il peut mettre fin à la rencontre, mais doit auparavant s'assurer auprès des juges que le boxeur paraissant plus faible est bien en retard. Ensuite, il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste (G.P)
- Si l'entraîneur ou le boxeur souhaite arrêter le match, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.ab)

4 Le jugement :

- Marquer 1 POINT

Un duel n'est jamais que la succession de phases : « phase d'attente », lorsque les boxeurs sont à distance et s'observent, et « phase d'échange » dès que la première touche est délivrée.

Un échange commence dès qu'une touche, autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs atteint une cible définie par le règlement, il se termine quand : l'enchaînement s'interrompt, ou, au moment où les deux boxeurs se séparent, soit, sans intervention de l'arbitre, soit, avec intervention de l'arbitre : sur un « stop ».

Chaque phase d'échange est attribuée au boxeur qui touche le plus. Le nombre de touches et la durée de l'échange ne changent pas la valeur du score obtenu: Tous les échanges ont la même valeur : qu'ils correspondent à une touche, ou un enchaînement de touches, il s'agit toujours d'un échange en faveur d'un boxeur.

Ainsi, un échange peut durer le temps d'une touche ou de plusieurs, le temps d'une attaque ou d'une attaque suivie de contre-attaques, d'une seconde à plusieurs secondes.

L'échange est attribué au boxeur qui est le moins touché ou qui n'a pas été touché.

Un échange nul : égalité de touche(s) pendant l'échange n'est pas comptabilisé par le juge sur son bulletin.

Le gain de l'échange ne dépend donc pas, de la durée de l'échange, mais de la domination manifeste, avec touche pendant celui-ci.

Le juge doit attendre la fin de chaque échange, pour se prononcer, mais il doit l'avoir fait avant que ne commence la prochaine phase d'échange .

La qualité majeure d'un bon juge est de rester attentif à la succession des phases d'attente et des phases d'échange, en n'oubliant pas de donner une décision à la fin de chaque échange (soit bleu, soit rouge) ou de ne rien noter s'il considère l'échange nul.

- TOTAUX DES SCORES ET DECISION :

L'addition des scores se fait sur le principe du « boxe compteur » : le score de la première reprise sera ajouté à celui de la seconde, puis de la troisième, pour un score final prenant en compte la totalité des échanges gagnés pendant tout l'assaut ..

A la fin de chaque reprise le juge désigne à l'arbitre le boxeur qui mène au score.

A la fin du match et avant de donner son bulletin à l'arbitre, il :

- Inscrit son nom
- Inscrit la couleur du vainqueur
- Entoure la décision :
 - G.D si un boxeur est disqualifié
 - G.ab si un boxeur a abandonné
 - G.P pour tous les autres cas

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3 ou 5).

La décision est donnée au nombre de juges en faveur du bleu et du rouge. Exemple : 2 à 1 en faveur du rouge (avec 3 juges) ou 3 à 2 en faveur du bleu (avec 5 juges).

Si l'ensemble des scores donne égalité à la fin de l'assaut, il donnera un « avis préférentiel » en fonction des éléments suivants pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

1er critère : Respect du règlement : avantage au boxeur ayant été le moins pénalisé

2ième critère : le boxeur qui n'a pas été le premier sanctionné

3ième critère : le boxeur le plus jeune

JUGEMENT AU BOXE COMPTEUR

Le « Boxe compteur », système informatique autonome, assure le comptage des points, la chronométrie et la désignation du vainqueur en fonction des réglementations boxe assaut, pré combat et amateur.

L'utilisation du « Boxe compteur » est simple. Nous précisons ci-après les modalités de saisie des pénalités en Boxe Educative Assaut.

Cas d'une pénalité

Prenons l'exemple d'une pénalité donnée pour faute du boxeur rouge

A l'énoncé de la sanction par l'arbitre,

- chaque juge appuie **1 fois** sur le bouton noir du côté rouge. Le boxe compteur enregistre + 1 point pour le boxeur bleu

Cas d'un avertissement.

Prenons l'exemple d'un avertissement donné pour faute du boxeur rouge

A l'énoncé de la sanction par l'arbitre,

- le responsable du boîtier central appuie sur la touche avertissement
- sur le boîtier des juges le voyant vert clignote

- chaque juge appuie **1fois** sur le bouton noir du côté rouge. Le boxeur compteur enregistre +3 points pour le boxeur bleu.

JUGEMENT AU BULLETIN

BULLETIN DE JUGEMENT DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT				
1 ère Faute commise par le Boxeur : Rouge / Bleu				
ROUND	BOXEUR COIN ROUGE		BOXEUR COIN BLEU	
1				
	Total 1ère rep.		Total 1ère rep.	
2				
	Total 1ère + 2 ème rep.		Total 1ère + 2 ème rep.	
3				
	Total 1ère + 2 ème + 3 ème rep.		Total 1ère + 2 ème + 3 ème rep.	
VAINQUEUR (Rouge ou Bleu) :			NOM du JUGE :	
DECISION : G.P. / G.Disq. / G.Ab.				
En cas d'égalité au score final, privilégier : -1- le boxeur qui est le moins pénalisé / -2- le boxeur qui n'a pas été le 1er sanctionné / -3- le boxeur le plus jeune				

5 REGLES D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION:

- AUTORISATION DE COMBATTRE : pratique ouverte aux licenciés BEA ET AUX LICENCIÉS PR2 COMBAT.

- LES CATEGORIES DE POIDS ET D'AGES :

En Championnats Fédéraux, les catégories de poids sont indiquées dans le tableau suivant :

Hommes

Benjamins poussins	Minimes	Cadets	Juniors Seniors
-24	-30	-39	45 - 48 kg
24 - 27	30 - 33	39 - 42	48 - 51
27 - 30	33 - 36	42 - 45	51 - 54
30 - 33	36 - 39	45 - 48	54 - 57
33 - 36	39 - 42	48 - 51	57 - 60
36 - 39	42 - 45	51 - 54	60 - 64
39 - 42	45 - 48	54 - 57	64 - 69
42 - 45	48 - 51	57 - 60	69 - 75
45 - 48	51 - 54	60 - 64	75 - 81
48 - 51	54 - 57	64 - 68	81 - 91
51 - 54	57 - 60	68 - 72	sup. 91
54 - 57	60 - 64	72 - 76	
57 - 60	64 - 68	76 - 80	
60 - 64	68 - 72	80 - 85	
64 - 68	72 - 76	85 - 91	
68 - 72	76 - 80	sup. 91	
	80 - 85		
	sup. 85		

FEMMES

Benjamines poussines	Minimes	Cadettes	Juniors Seniors
- 18	-30	-30	45 - 48 kg
18 - 21	30 - 33	30 - 33	48 - 51
21 -24	33 - 36	33 - 36	51 - 54
24 - 27	36 - 39	36 - 39	54 - 57
27 - 30	39 - 42	39 - 42	57 - 60
30 - 33	42 - 45	42 - 45	60 - 64
33 - 36	45 - 48	45 - 48	64 - 69
36 - 39	48 - 51	48 - 51	69 - 75
39 - 42	51 - 54	51 - 54	75 - 81
42 - 45	54 - 57	54 - 57	81 - 91
45 - 48	57 - 60	57 - 60	sup. 91
48 - 51	60 - 64	60 - 64	
51 - 54	64 - 68	64 - 68	
54 - 57	68 - 72	68 - 72	
57 - 60	72 - 76	72 - 76	
60 - 64	76 - 80	76 - 80	
64 - 72	80 - 85	80 - 85	
	sup. 85	sup. 85	

ATTENTION : les catégories de poids des juniors et seniors féminines ne sont pas alignées sur celles de la boxe amateur.

IMPORTANT : aucune tolérance de poids n'est accordée à la pesée, qui doit s'effectuer, pour tous les mineurs, avec, short et T-shirt.

Hors Championnats Fédéraux, les rencontres pourront être constituées indépendamment des catégories de poids, et d'âges des deux opposants, mais, qu'après accord de chaque entraîneur, et du délégué de réunion.

Si deux boxeurs de catégories d'âges différentes se rencontrent, la durée de la rencontre dépend de la catégorie du plus jeune des deux opposants.

Les poussins sont autorisés à boxer hors championnat.

LE POIDS DES GANTS

Le poids des gants : est fonction des catégories de poids :

- dans la mesure du possible, des gants de 8 onces pour le groupe 1 (*jusqu'à 45 kg*) ou, et
- gants de 10 onces
- bleus pour le boxeur coin bleu et rouges pour le boxeur coin rouge.

Hors Championnats Fédéraux, si un boxeur de moins de 45 kg rencontre un adversaire de + 45 kg, les gants seront de 10 onces.

Le fair-play

Il est exigé des boxeurs, et des instructeurs, une parfaite correction envers les adversaires, les officiels, le public. Tout comportement déplacé sera aussitôt sanctionné comme une faute technique et pourra entraîner un rapport sur le procès-verbal de réunion à l'encontre du boxeur et/ou de son instructeur.

Les conditions de déroulement des compétitions

Pour qu'une compétition officielle de boxe éducative assaut se déroule selon les critères fédéraux, il faut en faire la demande au comité régional. Le responsable de la CRBEA doit désigner :

- 1 délégué de réunion
- qui organise les matchs en accord avec les entraîneurs
- qui consigne les résultats et ses observations sur le procès verbal
- qui transmet le procès verbal au Comité Régional dans les 48 heures
- qui s'assure du bon fonctionnement du « boxe compteur », ou qu'il dispose de bulletins de jugements

De plus, en Championnats Fédéraux :

- il est responsable de la pesée
- il organise les tirages au sort
- il rédige les poules et les tableaux
-
- 1 régulateur de ring
- qui fait signer la charte aux entraîneurs, aux boxeurs, aux officiels (facultatif)
- qui est responsable du bon déroulement de la compétition
- qui coordonne et gère une équipe d'officiels
- qui fait, ou fait comptabiliser les points de pénalité
- qui réceptionne la feuille de résultats du « boxe compteur » ou les bulletins de l'arbitre pour les contrôler et les transmettre au Délégué pour l'annonce du résultat
-
- 2 officiels (1 juge et 1 arbitre au minimum)
- le club organisateur doit prévoir un chronométrateur

- Seuls les officiels de boxe assaut étant en possession de la licence d'officiel et licenciés pour la saison en cours, peuvent participer activement à la mise en place et au déroulement d'une compétition officielle de boxe assaut.

**SIGLES A INSCRIRE SUR LE LIVRET INDIVIDUEL
ET
SUR LE PROCÈS – VERBAL**

DECISION	POUR LE GAGNANT	POUR LE BATTU	POUR LES DEUX
Aux points	G.P.	P.P.	
Arrêt du DA pour infériorité manifeste	G.P.	P.P.	
KD sur touche régulière décision aux points	G.P.	P.P.	
Blessure sur touche régulière décision aux points	G.P.	P.P.	
KD sur touche irrégulière	G.D	P.D.	
Blessure sur touche irrégulière	G.D.	P.D.	
Arrêt de l'Instructeur	G.Ab	P.Ab	
Arrêt de l'Elève boxeur	G.Ab	P.Ab	
Disqualification	G.D.	P.D.	
Sans décision	-	-	S.D.
Sans concurrent	G.WO	-	-

6. ATTRIBUTION DE POINTS ET EQUIVALENCES ENTRE LES PRATIQUES

Chaque match étoffe le palmarès des boxeurs par l'attribution de points.

Pour les boxeurs qui boxeront dans les deux pratiques, amateur et pré combat :

1. les points gagnés en amateur seront marqués sur la licence prise à l'endroit.
2. les points gagnés en pré combat seront marqués sur la licence prise à l'envers.

La valeur du point est différente d'une pratique à l'autre.

Les équivalences entre la BEA, le Pr.C, la BA. seront effectives à compter de la saison 2007/2008.

Résultats suivant le type de compétition	Nombre de points
	BEA
Victoire lors de match hors compétition Inter clubs	1 point
Victoire en compétition officielle départementale, régionale, inter comités labellisé FFB	2 points
Victoire en compétition officielle inter régionale	3 points
Victoire en compétition officielle nationale	4 points
Victoire par WO en compétition officielle	1 point
Défaite dans tous les cas	0 point
Défaite par disqualification dans tous les cas	- 2 points

7 . FORMATION D'OFFICIEL

Simplifier , élargir , rajeunir , pour augmenter le recrutement

Pour cela, la formation doit être systématiquement proposée à tous les licenciés boxe éducative assaut .

Le rôle d'officiel est essentiel dans l'éducation de nos jeunes boxeurs.

L'expérience d'officiel leur permet une réflexion sur l'action, et favorise une qualité rare « la tolérance » : celui qui a officié connaît les difficultés de la tâche et sait se mettre à la place de l'arbitre

Il faut dépassionner l'assaut, relativiser le résultat , et faire comprendre à tous , que l'assaut, c'est l'école, c'est la période d'apprentissage, sous le contrôle du régulateur de ring

L'ensemble des commissions régionales est garant de cet état d'esprit.

Pour être reconnue crédible, la boxe éducative assaut doit représenter tout le contraire de la violence

MODALITES:

- tous les adultes, entraîneurs , dirigeants, boxeurs....peuvent signer une demande de licence d'officiel, mais la logique éducative de l'activité prend toute sa dimension si la tâche est assurée par les jeunes .

Ainsi, si demain , l'effectif des officiels est composée en majorité de jeunes, le recrutement devra être permanent . Le rôle de l'entraîneur sera de puiser toutes les saisons sportives de nouveaux officiels, sachant que la période durant laquelle un jeune officiel officiera, ne dépassera guère 3 à 4 ans !

- le but recherché est de démultiplier les formations, de les décentraliser au maximum, ceci dépend, bien entendu, du nombre de compétences reconnues et agréées par la commission du comité concerné.

- pour aider au recrutement et à la formation :

chaque CR identifie un volontaire motivé et expérimenté , chargé d'être formateur de formateurs .Ceux-ci ,à leur tour forment un ou plusieurs formateurs par département qui animeront des stages décentralisés , qui s'adressent à des candidats ayant reçu au niveau de leur club ou AS , une formation initiale .

Pour cela, les modalités sont les suivantes :

- demande d'ouverture de stage à la CR éducative assaut

- celle –ci désigne deux formateurs

- utilisation du kit de formation fédéral, celui-ci n'est qu'un guide, qui laisse au Comité Régional, toute adaptation possible, sachant que l'ensemble de la démarche est sous la responsabilité du président de la commission régionale boxe éducative assaut, qui engage sa signature .

Officiel stagiaire

Le stage de formation ne dure qu'une journée .

- il prépare à toutes les fonctions : délégué, juge, directeur d'assaut, chronométrateur,
- effectif maximum : 6 stagiaires qui ont reçu une préformation dans leur club.

Le matin : formation :

1/ de DA : cérémonial, déplacements, interventions (gestuelles et parlées)

2/ de juge : le bulletin, l'échange, les sanctions, les décisions

L'après –midi : évaluation

en situation réelle (assauts avec décisions mis sur pieds avec des licenciés)

- Notes minimum exigées :

théorie : 15 / 20

pratique : juge : 12 / 20

directeur d'assaut : 15 / 25

Ces minimums donnent le permis d'officier en tant qu'officiel stagiaire

- Suivi de stage :

A l'issue d'une réunion boxe assaut, sa licence est visée par le régulateur de ring pour attester de la présence et du niveau de prestation.

Ces renseignements seront consignés sur le PV de réunion, le CR et la FFB peuvent ainsi , suivre les prestations de leurs officiels , de façon continue. Les responsables régionaux pouvant alors, faire le bon choix , pour proposer les meilleurs d'entre eux , pour les compétitions officielles .

- les résultats sont transmis au secrétariat du CR, avec copie à la FFB, et exploitation par la CNBE Assaut

- le stagiaire est invité à faire sa demande de licence d'officiel

- le secrétariat du CR reporte ses résultats de l'examen sur la licence

- le CR se doit :

de le convoquer aux réunions boxe éducative assaut ,
de lui attribuer un tuteur

d'assurer son suivi de formation grâce aux 2 documents :

1 -. le livret personnel de l'officiel tenu à jour par les régulateurs de ring qui
consignent leurs appréciations en fin de réunion

2 - les PV de réunion.

L'officiel régional :

A l'issue d'une pratique de 5 prestations au minimum (50 assauts), comme juge, comme directeur d'assaut, ou comme juge+directeur d'assaut, le stagiaire devient régional. (avec une prise en compte des appréciations des PV de réunions , et celles de son tuteur). Il reçoit un diplôme fédéral attestant de sa qualification d'officiel boxe assaut régional.

L'officiel national :

A l'issue d'une pratique de 10 prestations comme régional, au minimum, avoir officié au niveau de la compétition inter régionale, avoir été proposé au national, et après avis du président de son CR, il devient officiel national .

Un stage de réactualisation doit être suivi chaque début de saison par tous les officiels quel que soit son niveau de compétence.

8 . Les gants de couleur

Jaune - Rouge - Noir, dont les passages restent facultatifs, et fonction des dispositions prises par chaque comité régional.

- Critères pédagogiques pour le passage des gants de couleur

CRITERES D'EVALUATION	GANT JAUNE	GANT ROUGE	GANT NOIR
UTILISATION DE L'ESPACE	Etre capable d'utiliser toutes les formes de déplacements (antéro postérieur, latéral...) dans un espace délimité et de manière équilibrée	Maîtriser toutes les formes de déplacements dans un espace délimité de manière équilibrée avec maîtrise du cadrage, du placement, et des dégagements	Avoir 20points (10 assauts gagnants), et avoir été qualifié pour une compétition du niveau inter régional
MOYENS D'ATTAQUE	Etre capable d'utiliser un enchaînement de deux coups minimum en attaque	Maîtriser la préparation d'attaque (feintes, appels, distance...) et savoir utiliser un (des) enchaînement(s) corps face, passage de la distance à la mi distance	
MOYENS DE DEFENSE	Etre capable d'utiliser un (des) moyen(s) de défense pour éviter une attaque adverse, et riposter	Maîtriser la contre attaque avec un ou plusieurs coups au corps et à la face	

CRITERES DES CONNAISSANCES

EXEMPLE DE QUESTIONS POSEES LORS DU **PASSAGE** DES « GANTS ROUGES »

1

un médecin doit il être présent lors d'une compétition BE ?

2

quelle est la partie du gant autorisée à la frappe ?

3

quelles sont les cibles autorisées ?

4

combien de juges sont nécessaires lors d'un assaut ?

5

peut - on à la fois diriger et juger un assaut ? ,

6

un boxeur peut-il être officiel de boxe éducative assaut ?

7

Les cibles à atteindre sont-elles identiques en boxe éducative assaut et en boxe professionnelle ?

8

le juge N° 1 donne le boxeur ROUGE vainqueur 13 -11, le juge N°2 donne le boxeur ROUGE vainqueur 17 -13, le juge N° 3 donne le boxeur BLEU vainqueur 21 -7 , quel boxeur est déclaré vainqueur ?

9

en cas de faute intentionnelle, combien de points sont attribués à l'adversaire ?

10

en cas de faute non intentionnelle, combien de points sont attribués à l'adversaire ?

11

une touche unique peut elle constituer un échange ?

12

le boxeur qui touche le dernier lors d'un échange le remporte t-il automatiquement ?

13

quel est le premier critère pour départager les boxeurs en cas d'égalité ?

14

le match nul est- il possible ?

15

le directeur d'assaut peut-il demander l'avis des juges en cas de fautes mal vues ?

16

quel est le mot que le directeur d'assaut doit employer avant toute intervention ?

17

en championnat, une tolérance de poids est-elle accordée ?

18

que se passe t-il si un boxeur saigne ? Qui gagne ?

19

à quels moments les boxeurs doivent-ils se toucher les gants ?

20

quel est l'équipement nécessaire pour le boxeur ?

NOM DU CANDIDAT

PRENOM

CLUB

LIEU

COMITE